

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 111

présenté par

M. Davi, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 5****ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	0	0
Vie étudiante	0	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	-50 000 000	0	-50 000 000
Recherche spatiale	0	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-50 000 000	0	-50 000 000
<b>SOLDE</b>	+50 000 000		+50 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à contester la politique budgétaire du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), caractérisée par un déséquilibre croissant entre le financement public de la recherche et le soutien massif aux dispositifs fiscaux privés.

Le CIR, dont la Cour des comptes a rappelé les faiblesses d'évaluation et d'effet d'entraînement limité, continue d'absorber une part croissante de l'effort national, au détriment des laboratoires publics et de l'emploi scientifique. Alors que la dépense fiscale associée au crédit d'impôt recherche (CIR) dépasse désormais 7.7 milliards d'euros en chiffrage initial dans les Voies et Moyens annexés au projet de loi de finances 2026, les crédits budgétaires consacrés à la recherche publique stagnent ou reculent en exécution.

Parallèlement, la politique de formation est marquée par un soutien quasi inconditionnel à la formation privée extra-universitaire, sans régulation sérieuse ni exigence d'efficacité

Cette trajectoire traduit une priorisation implicite du financement au secteur privé et ses acteurs lucratifs, contre le financement budgétaire, contraire à l'objectif de souveraineté scientifique et de continuité du service public de la recherche.

Le présent amendement propose donc de rejeter l'annulation des crédits et autorisations prévus sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » concerné dans ce projet de loi de fin de gestion, afin de préserver les moyens de la recherche publique et des universités. Il s'agit de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et également en crédits de paiement.

À rebours d'une logique d'austérité qui affaiblit la puissance scientifique du pays, il affirme le principe qu'investir dans la recherche publique est un levier de soutenabilité budgétaire à long terme, et non une variable d'ajustement de fin d'exercice.